

## DELIBERATION CFVU-014-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 1<sup>er</sup> avril 2022**

**Objet de la délibération : Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2021**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 11 avril 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le bilan des actions financées par le produit de la CVEC conduites en 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Christian ROBLÉDO  
Président de l'Université  
d'Angers  
**Signé le 13 avril 2022**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 14/04/2022**

# Présentation

- **CVEC** : Contribution Vie Étudiante et des Campus (loi ORE - 8 mars 2018)
  - versée par les étudiants en formation initiale, non-boursiers, en amont de leur inscription au CROUS (92€)
  - Un produit réparti ensuite entre les établissements de l'ESR bénéficiaires
  - Enveloppe **CVEC UA 2021 : ~1,5 M€**
- pour **financer des actions vie étudiante et des campus**:
  - Initiatives/vie étudiante
  - Sport
  - Culture
  - Santé
  - Social
- >>> **usage débattu en sous-commission CVEC**, en association avec les étudiant.e.s (nv format SC CVEC = meilleure représentation étudiante ; NB : 1 étud./composante)



# Recettes CVEC campagne 2020-21

- Initialement : UA perçoit 42€/étudiant inscrit
- Nb étud. Enregistrés CROUS Pays de la Loire : **25 855 étudiants s'étant acquittés de la CVEC**
- Au final, le CROUS verse au titre de l'année 2020-21 : **60,64€/étudiant**  
*Base de calcul : année universitaire*

> **Recette finale (2020-2021) :**  
**1 567 954,59€**



## Sont exonérés :

- Les boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

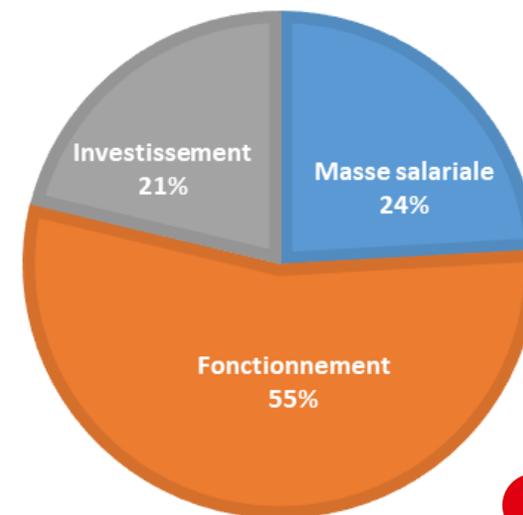
# En résumé - Dépenses 2021 justifiées

INITIATIVES ET VIE ETUDIANTES	SPORT	SANTE	CULTURE	SOCIAL	TOTAL
440 169 €	264 273 €	574 147 €	267 025 €	178 256 €	<b>1 723 870 €</b>
26%	15%	33%	16%	10%	

Dont **Masse salariale** : 415 464 € | 24%

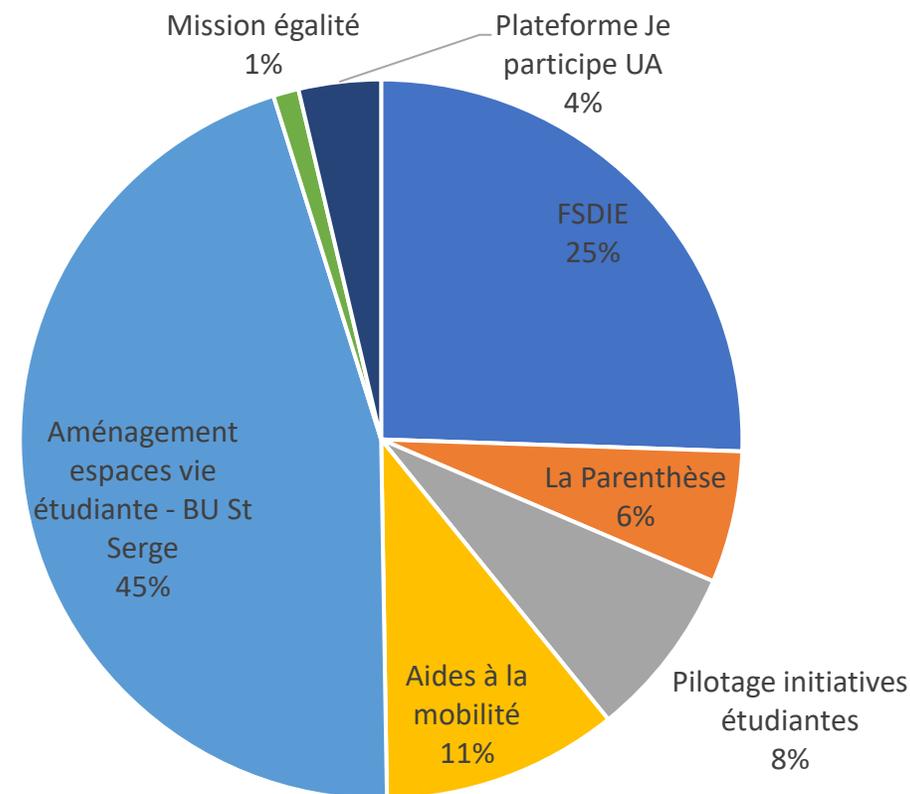
> Personnels : 366 385 € | 89%

> Emplois étudiants : 49 079 € | 11%



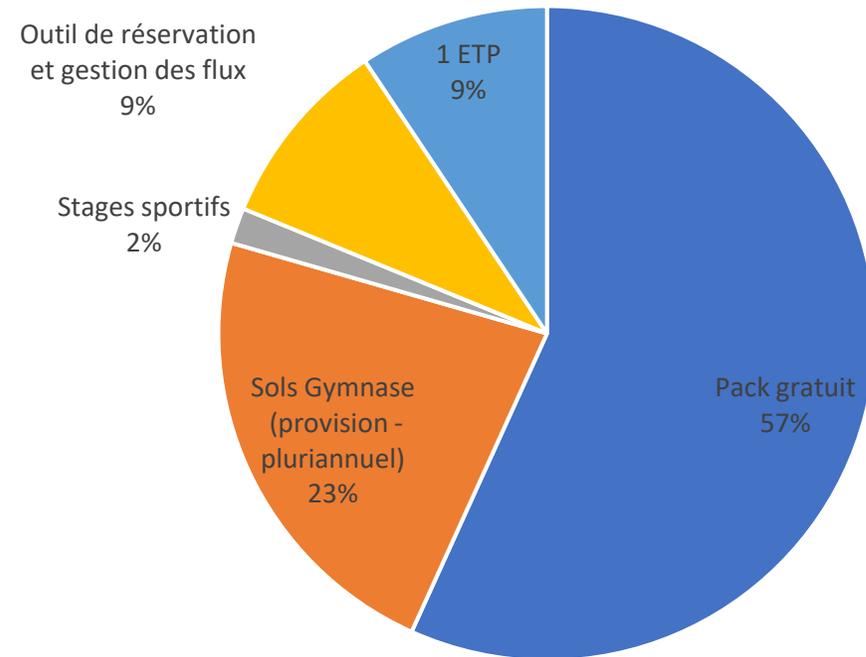
# Initiatives & vie étudiantes

	€
FSDIE	112 372 €
La Parenthèse	26 039 €
Pilotage initiatives étudiantes	34 044 €
Aides à la mobilité	46 500 €
Aménagement espaces vie étudiante - BU St Serge	200 000 €
Mission égalité	5 014 €
Plateforme Je participe UA	16 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>440 169 €</b>



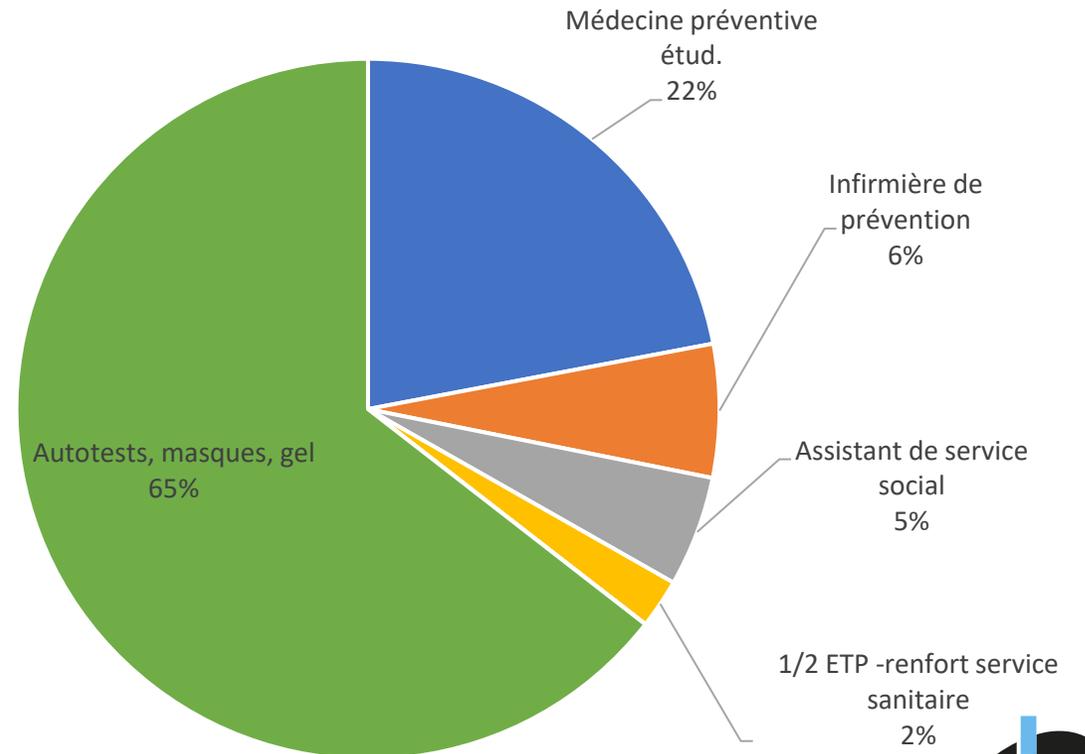
# Sport

	€
Pack gratuit	150 000 €
Sols Gymnase (provision - pluriannuel)	60 000 €
Stages sportifs	4 668 €
Outil de réservation et gestion des flux	24 900 €
1 ETP	24 705 €
<b>TOTAL</b>	<b>264 273 €</b>



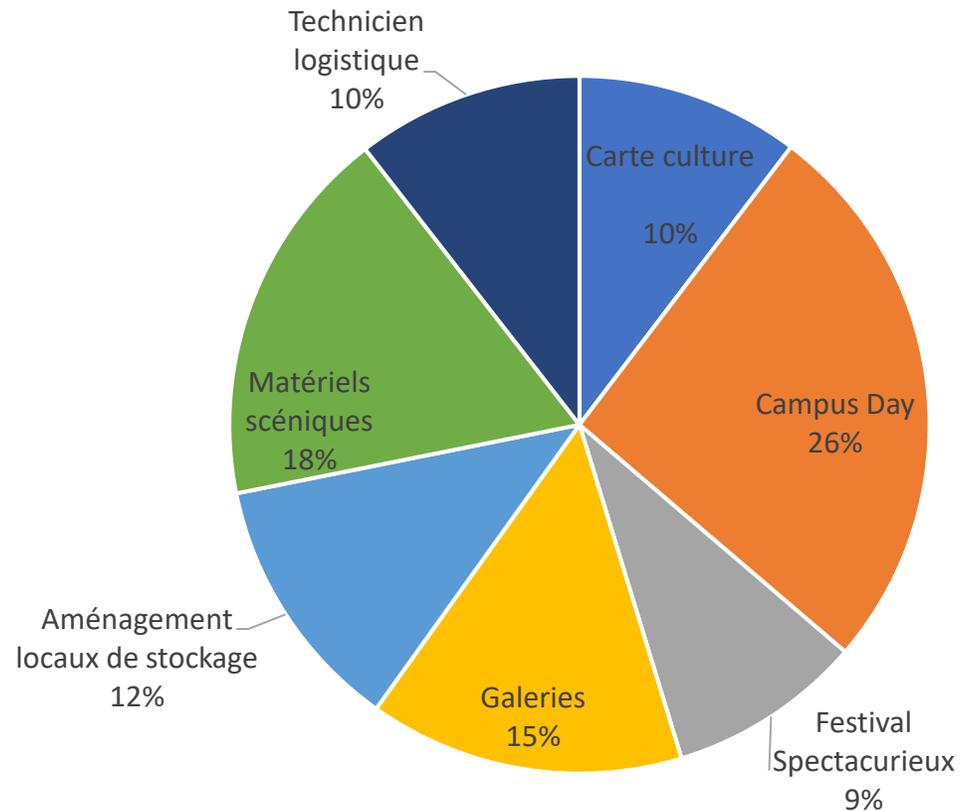
# Santé

	€
Médecine préventive étud.	126 395 €
Infirmière de prévention	35 307 €
Assistant de service social	29 253 €
1/2 ETP - Renfort service sanitaire Faculté de Santé	13 061 €
Autotests, masques, gel	370 131 €
<b>TOTAL</b>	<b>574 147 €</b>



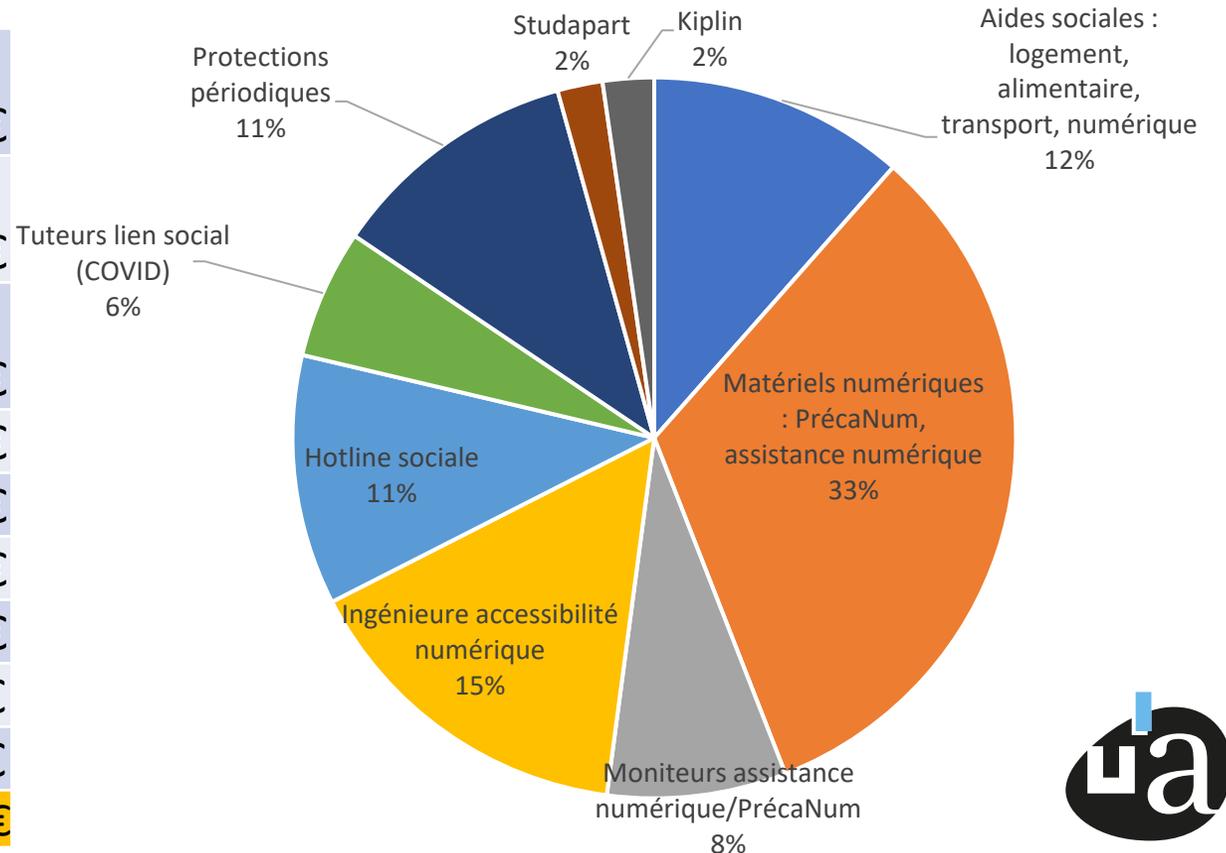
# Culture

	€
Carte culture	27 589 €
Campus Day	69 293 €
Festival Spectacurieux	24 050 €
Galleries 5 & Dityvon	38 910 €
Aménagement locaux de stockage	32 000 €
Matériels scéniques	47 184 €
1 ETP Logistique	28 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>267 025 €</b>



# Social

Aides sociales : logement, alimentaire, transport, numérique	20 465 €
Matériels numériques : PrécaNum, assistance numérique	58 131 €
Moniteurs assistance numérique/PrécaNum	14 267 €
Ingénieure accessibilité numérique	27 434 €
Hotline sociale	19 987 €
Tuteurs lien social (COVID)	10 292 €
Protections périodiques	20 000 €
Studapart	3 600 €
Kiplin	4 080 €
<b>TOTAL</b>	<b>178 256 €</b>





**Recette finale  
2020 > 2021**  
1 567 954 €

**Reliquats années  
2018 > 2020**  
155 916 €

**Enveloppe totale 2021**  
1 723 870 €

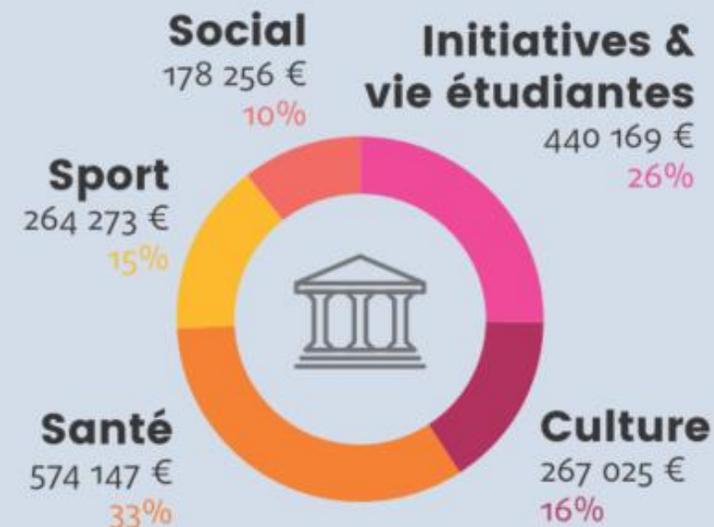


## DÉPENSES RÉALISÉES

2021

La répartition du budget annuel de la Cvec et le bilan de son usage sont débattus au sein de la sous-commission Cvec, puis arrêtés par le conseil d'administration, en association avec les étudiant-es.

Pour l'année 2021 les dépenses se répartissent dans les domaines suivants :



**Total des dépenses**  
1 723 870 €